

Barème d'honoraires

Applicable au 08/11/2024

Honoraires sur transactions d'immeubles

Les honoraires indiqués sont les honoraires maximums et sont à la charge du vendeur

Prix de vente jusqu'à 99 999 €	Forfait de 6 900 € TTC
De 100 000 € à 124 999 €	Forfait de 7 500 € TTC
De 125 000 € à 149 999 €	Forfait de 7 900 € TTC
De 150 000 € à 174 999 €	Forfait de 8 900 € TTC
De 175 000 € à 199 999 €	Forfait de 9 900 € TTC
De 200 000 € à 249 999 €	Forfait de 10 900 € TTC
De 250 000 € à 299 999 €	Forfait de 11 900 € TTC
Prix de vente au delà 300 000 €	4 % TTC du prix de vente

Barème d'honoraires

Applicable au 08/11/2024

Honoraires sur location d'immeubles

Honoraires part locataire

	ZONE TRÈS TENDUE(1)	ZONE TENDUE(2)	RESTE DU TERRITOIRE
Constitution du dossier, visite, rédaction du bail	12 € TTC / m ²	10 € TTC / m ²	8 € TTC / m ²
Réalisation de l'état des lieux	3€ par m ² de surface habitable (toutes zones)		

(1) Liste des villes disponibles dans l'article R304-1 du code de construction et de l'habitation du 1^{er} Août 2014

(2) Liste des villes disponibles dans le décret n°2014-890 du 1^{er} Août 2014



SAS MS IMMOBILIER

RCS Rouen : 952 469 344 Titulaire de la carte prof. Transaction n° CPI 7606 2023 000 000 015
Garantie Financière de 0,0000 € Par